

Demande d'adhésion

1. Données générales

- Vous devez être membre du BHT en ordre de cotisation du BHT depuis au moins une année calendrier pour pouvoir introduire une demande de certification de “thérapeute de la main débutant”.

Vous devez être membre en ordre de cotisation depuis au moins 3 années consécutives et remplir les conditions ci-dessous pour entrer en ligne de compte pour la procédure de reconnaissance pour pouvoir introduire une demande de certification de “thérapeute de la main expérimenté” et de « thérapeute de la main certifié de Belgique » (Cert-BHT). La reconnaissance se déroule pour un thérapeute débutant après 1 an, pour le thérapeute éprouvée et (Cert-BHT), après 3 ans.

Affiliation

Membre du BHT depuis (jj-mm-aaaa) :	
Dernier paiement de la cotisation (jj-mm-aaaa) :	

Données personnelles

M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/>	
Nom :	
Prénom :	
Rue :	
Code postal et localité:	
Numéro de téléphone:	
E-mail:	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	

Si j'obtiens la certification, j'accepte que mon nom figure dans le registre Cert-BHT sur le site du BHT.	Oui	Non
---	-----	-----

Preuves de compétence:

Le demandeur déclare avoir les preuves de compétences en tant que :	
Kinésithérapeute <input type="checkbox"/>	Ergothérapeute <input type="checkbox"/>
Obtenu le (jj-mm-aaaa) :	Obtenu le (jj-mm-aaaa) :
Formation :	Formation :

Numéro INAMI	
--------------	--

Pièces justificatives = 1) copie du diplôme
 2) Visa du diplôme de kinésithérapie / ergothérapie du SPF de la Santé Publique,
 de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement, Département
 Soins de Santé, Service des Professions de Santé

Adresse(s) du/des lieux(x) de travail actuel(s):

Adresse 1	
Service :	
Adresse :	
Code postal et localité :	
Téléphone :	
E-mail :	
<i>Référence :</i>	
Nom :	
Téléphone:	
Adresse 2	
Service :	
Adresse :	
Code postal et localité :	
Téléphone :	
E-mail :	
<i>Référence</i>	
Nom:	
Téléphone:	
Adresse 3	
Service :	
Adresse :	
Code postal et localité :	
Téléphone :	
E-mail :	
<u>Référence</u>	
Nom:	
Téléphone:	

2.B. Expérience professionnelle en tant que thérapeute de la main

Si vous souhaitez obtenir la certification de Thérapeute de la Main Débutant, veuillez passer au point 2.B.1. Sinon, passez directement au point 2.B.2.

Remarque générale: Par pathologie des membres supérieurs, on entend les déformations (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et/ou du coude suite à un traumatisme, une maladie ou une affection congénitales, ainsi que les problèmes secondaires d'épaule suite à un traumatisme de la main, du poignet, de l'avant-bras ou du coude.

2.B.1 Certification Thérapeute de la Main Débutant

2.B.1.1. Conditions générales

- Vous êtes membre en ordre de cotisation depuis une année calendrier.
- Vous avez au moins 1 an d'expérience dans votre secteur professionnel.

2.B.1.2. Conditions spécifiques

- a) Au cours des trois dernières années, vous devez avoir au moins 300 heures d'expérience relative au traitement de patients souffrant de pathologies du membre supérieures. Ceci correspond à 2h30 par semaine pendant 40 semaines, et ce pendant trois ans. Tout le temps consacré au patient (direct ou indirect) peut être pris en compte.
- b) Vous avez été présent à au moins 2 séminaires organisées par BHT durant les deux dernières années.
- c) Vous pouvez prouver que vous vous formez / recyclez dans le domaine de la révalidation du membre supérieur et plus particulièrement en matière de pathologies de la main (voir * remarque générale). Vous devez avoir obtenu au moins 30 points. (voir point 2.B.1.3)

2.B.1.3. Connaissances, compétences et formations spécialisées en rapport avec le membre supérieur

On examine dans cette rubrique si vous possédez les connaissances et les compétences spécifiques pour le traitement des pathologies du membre supérieur (*). Il est important d'approfondir vos connaissances et de les maintenir à niveau, pour cela, les séminaires et formations sont un outil important.

Il s'agit de formations suivies après avoir achevé la formation de base d'ergothérapeute ou de kinésithérapeute. Les formations suivies dans le cadre de la formation de base ne sont pas considérées comme formations spécialisées.

() Remarque : Par pathologie des membres supérieurs, on entend les déformations (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et/ou du coude suite à un traumatisme, une maladie ou une affection congénitale, ainsi que les problèmes secondaires d'épaule suite à un traumatisme de la main, du poignet, de l'avant-bras ou du coude.*

(**) 1 module= ½ journée, ou soirée

Nous reconnaissons :

- A) Les formations relatives à la main / ou avant-bras de plusieurs jours (4 modules ou plus) certifiés par les associations professionnelles. Vous obtiendrez 2 points par module**.
- B) Les formations courtes (1/2 ou 1 jour) relatives aux membres supérieurs, et les modules relatifs aux problèmes de main ou des bras faisant partie d'une formation plus longue. Vous obtiendrez 1 point par module.
- C) Les congrès et les symposiums. 1 point par module**
- D) Les stages. 1 point par demi-jour**

Les formations de type (A) sont prises en considération même si elles ont été suivies il y a plus de 5 ans. Les formations de type (B) sont prises en considération si elles ont été suivies il y a moins de 10 ans.

Attention : les formations de type (C) et (D) doivent avoir été suivies au cours des trois dernières années.

Pour la partie "connaissances et compétences spécifiques", vous devez avoir obtenu au moins 30 points, dont :

- Au moins 16 points en suivant des formations de type A (les heures de stages sont exclues)
- Au moins 6 points en suivant des formations de type B, en assistant à des congrès et symposiums (C)
- Les 8 points restants peuvent être acquis par les quatre types de formations (A à D).

A. Formations certifiées de plusieurs jours

- Minimum 16 points (hors stages) des 30 points requis.
- 2 points par module

Pièces justificatives:

- un certificat de participation ou un diplôme suivant les normes de l'institut.
- le programme de la formation
- éventuellement une preuve de réussite à un examen. = vous recevez un point bonus si vous réussissez l'examen.

Si, dans le cadre de ces formations, vous avez suivi un stage en thérapie de la main, vous pouvez noter vos heures de stage dans le tableau ci-dessous. Cela ne vous exempte pas de l'obligation d'acquies 6 points dans le cadre des formations courtes (B) ou de congrès/symposiums (C).

Formation	Organisateur	Période	Modules	Points **
-----------	--------------	---------	---------	-----------

				X2=	
				X2=	
				X2=	
				X2=	
				X2=	
				X2=	
Heures de stage	Lieu du stage	Période	½ jours		
				X1=	
				X1=	
				X1=	
Total (minimum 16, stages exclus)					

B. Formations courtes relatives à la main / au bras

- Minimum 6 points (B + C) des 30 points requis
- 1 point par module**

Pièce justificative : certificat de participation

Il s'agit de formations dans le domaine des membres supérieurs comme par exemple un atelier "attelles" organisé par une société, d'autres sujets en relation avec la main (faisant éventuellement partie d'une formation plus large, des cours organisés en interne ou des journées d'étude.

Formation	Organisateur	Période	Modules	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
Total				

C. Congrès/ symposiums/ GLEK (6 points minimum exigés à combiner avec C)

La participation à des congrès et/ ou symposiums en rapport avec la main contribue à l'actualisation des connaissances spécifiques. Cette formation ne reste valable pour l'obtention des points que si elle a lieu dans les trois dernières années. Pour un congrès ou symposium, on compte 1 point par module, pour un GLEK 0.5 points par module.

Preuve de participation = copie de l'attestation de participation ou copie de paiement ainsi qu'un aperçu du programme sont demandés en preuve de participation.

Congrès/symposium	Organisateur	Période	Module	Points
			X1=	

				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
GLEK	Organisateur	Période	Module		Points
				X0,5	
				X0,5	
				X0,5	
Total					

D. Stage de thérapie de la main.

Le stage suivi dans le cadre de la formation de plusieurs jours doit être relaté dans la partie A (voir ci-dessus) les autres stages de thérapie de la main peuvent être mentionnés dans le tableau ci-dessous. Vous obtenez par module de stage suivi 1 point. Cette expérience est valable pour la participation de thérapeute de la main débutant, si ce stage a été suivi dans les trois années écoulées. On peut utiliser un maximum de 8 points (point de stage en rapport avec une formation de plusieurs jours inclus.) dans le calcul total des points. Un minimum de 6 points sur 30 doivent être obtenus en assistant à des formations courtes, congrès et symposiums relatifs à la thérapie du membre supérieur (=du bras ou de la main.)

Place de stage	Période	Module	Points
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
Total			

Pièce justificative: déclaration de 'institution de formation.

Si vous remplissez les conditions générales formulées sous les points 1 et 2 vous pouvez envoyer votre demande de "thérapeute de la main" En cas d'approbation, vous figurez sur une liste publiée jusqu'à satisfaire aux conditions spécifiques 2B1.2. Quand toutes ces conditions seront remplies, vous figurerez sur une liste publiée sur le site web. Vous déterminez vous-même ce processus.

2.B.2 Exceptions

Si vous remplissez les conditions générales et que vous avez déjà suivi une formation accréditée de plusieurs jours, avec obtention d'un minimum de 16 points (en dehors des points de stage) vous pouvez introduire une demande pour être directement sur la liste du site du BHT.

Pour entrer dans le cadre de cette exception, vous devez avoir une expérience d'au moins 250 heures de traitement de patients présentant une pathologie du membre supérieur l'année écoulée. Pièce justificative : déclaration de l'employeur ou preuve de médecin spécialiste qui vous envoie fréquemment des patients .

Les autres points de formations doivent être obtenus durant l'année qui suit votre demande. Il vous appartient d'en envoyer les preuves à la commission de certification, pour la prochaine session de certification. Vous garderez votre titre durant deux années si les conditions sont remplies.

Le demandeur déclare avoir rempli le formulaire ci-dessus en son âme et conscience.

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

lieu